

Notre territoire

78 Communes

près de
29 800 habitants

4 Secteurs

 Alaigne  Limoux
 Saint-Hilaire  Couiza



La Communauté de Communes a été élargie le 1^{er} janvier 2017 afin de faciliter la gestion locale en milieu rural. Elle bénéficie de la **compétence en urbanisme et aménagement du territoire** et dispose de **services** dédiés à cet effet.

Dans le cadre du PLUi-H, afin de faciliter les échanges avec la population, **le territoire intercommunal sera divisé en 4 secteurs de concertation** basés sur le périmètre des anciens cantons : Alaigne, Couiza, Limoux et Saint Hilaire.

Comment participer?

Informez-vous

Sur le site internet de la Communauté de Communes

Dans le bulletin intercommunal

Dans la presse locale

Dans le dossier de concertation*

Lors des permanences de notre service d'urbanisme

**Dans les mairies de Belvèze du Razès, Couiza, Limoux, Saint-Hilaire, ainsi qu'au service d'urbanisme de la Communauté de Communes du Limouxin, aux jours et heures habituels d'ouverture.*

Venez débattre et échanger

En participant aux réunions publiques

Chaque canton accueillera trois réunions publiques durant le projet

Soumettez vos remarques

Dans les registres destinés à cet effet *

Par courrier postal au Président de la Communauté de Communes du Limouxin

Par courrier électronique

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

QU'ES ACO ?

Le contenu et les objectifs

PARTICIPEZ !

La concertation avec le public



2, place Joseph Alcantara
B.P. 13 – 11 303 LIMOUX CEDEX
concertation.pluih@cc-limouxin.fr





Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat QU'ES ACO?

©AURCA

Le PLUi-H est un document de **planification stratégique** et d'**urbanisme**

Il détermine un **projet de territoire** pour les 10 à 15 ans à venir.

Il fixe les **règles** d'occupation des sols.

Il établit un **programme de l'habitat**, pour adapter le parc de logements aux besoins de la population.

Les grands **objectifs** de notre futur PLUi-H

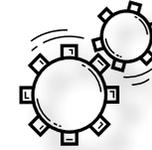
Lutter contre l'étalement urbain, qui rend plus coûteuse la gestion des réseaux et des déplacements, qui est susceptible d'entraver l'exploitation des terres agricoles et dénaturer la qualité des paysages.

Assurer un développement équilibré et durable du territoire répondant aux besoins de l'ensemble des habitants, tout en limitant son impact sur l'environnement.

Préserver et mettre en valeur la qualité du patrimoine bâti et naturel qui forge l'identité du Limouxin.

Le PLUi-H s'appliquera sur **l'ensemble du territoire** de la Communauté de Communes

Pourquoi?



Planifier le développement du territoire en fonction du **mode de vie** des populations

Elaborer un document **unique** pour 78 Communes, tout en respectant leurs **spécificités**

Mutualiser les moyens entre Communes

Intégrer les **exigences légales**

Le contenu du dossier

Le rapport de présentation

- Présente un **état des lieux** du territoire et analyse les besoins
- Identifie des **enjeux** pour le territoire
- Sert de **base** pour établir le projet politique (PADD) et sa traduction réglementaire (OAP, zonage et règlement)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- Est l'expression du **projet politique** porté par les élus
- Expose une **vision stratégique et durable** pour le territoire.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Fixent les **principes d'aménagement** sur des secteurs ciblés

Le Programme d'Orientations et d'Actions

- Expose les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la **politique de l'habitat**

Le règlement et le zonage

- Fixent les **règles** applicables sur les différents terrains
- Servent de base à l'instruction des **autorisations d'urbanisme**

Les annexes

- Servitudes d'utilité publique, plans des réseaux, etc.